



## Défis majeurs du secteur forestier au Cameroun

### Présentation de FODER et faits marquants en 2019

**FODER** est une organisation créée en 2002 au Cameroun et dont la mission est de « *créer un cadre propice au développement durable à travers des actions visant à garantir la justice et l'équité, les droits et la démocratie, la gestion transparente et participative des ressources naturelles, à préserver la diversité biologique et à améliorer la qualité de la vie et de l'environnement* ». Les axes stratégiques d'intervention de FODER portent sur : 1) la gouvernance et la gestion des ressources naturelles, 2) la biodiversité et l'environnement et 3) l'entrepreneuriat rural. Nous pouvons mettre à l'actif de FODER, les actions sur le renforcement de la transparence et la lutte contre la corruption dans le secteur forestier, l'application de la loi à travers l'observation indépendante externe (OIE), la promotion des droits des communautés et la participation aux processus de prise de décision.

En collaboration avec quelques organisations de la société civile (OSC) camerounaise engagées dans l'observation indépendante externe des forêts, FODER a mis en place un Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE) comme outil de management de la qualité en vue d'une contribution efficace à l'application de la législation forestière. Ce système est un ensemble de procédés de surveillance de l'exploitation des ressources naturelles basés sur la norme internationale de management de la qualité ISO 9001:2015. Le SNOIE comprenant **l'observation, la vérification, la communication et le lobbying.**

Son déploiement au Cameroun dans le secteur forestier depuis 2015 a permis d'influencer considérablement le contrôle forestier et les pratiques en matière d'exploitation illégale des forêts, de réduire leur impact sur l'environnement et la qualité de vie des populations. Il est en voie de s'étendre dans le secteur minier où les dégâts de l'exploitation minière sur l'environnement et la population sont critiques.

Cette expérience de gestion de la qualité dans l'observation indépendante (OI) est en cours de réplification dans d'autres pays de bassin du Congo.



Déforestation due à l'agriculture au Cameroun



## Enjeux majeurs dans le secteur forestier

L'année 2019 est marquée par un ensemble de faits qui posent des défis à la gestion forestière dans un contexte marqué par l'enjeu des forêts dans la lutte contre le changement climatique (REDD+ et CDN) et la mise en œuvre de l'APV-FLEGT signé entre le Cameroun et l'Union européenne en 2010. Nous pouvons relever entre autres :

- **Le déclassement des forêts au profit des agro-industrielles** : à titre d'exemple au mois de Mai 2019, l'administration en charge des forêts a annoncé le déclassement de l'UFA 09-025 pour la production industrielle de l'huile de palme. Cette UFA destinée à l'exploitation forestière était certifiée FSC jusqu'en 2016, ce qui permettait d'assurer un minimum de garanties en termes de gestion durable<sup>1</sup>. Ce déclassement devrait être fait au profit d'une entreprise CAMVERT SARL pour la production de l'huile de palme sur une superficie 60 000 hectares (ha) sans que les garanties du respect des dispositions de l'article 28 de la loi forestière de 1994 en vigueur ne soient certaines. Cet article en son alinéa 2 dispose en effet que « le déclassement total ou partiel d'une forêt ne peut intervenir qu'après classement d'une forêt de même catégorie et d'une superficie équivalente dans la même zone écologique ». Or les forêts dans la zone font déjà l'objet de fortes pressions du fait des projets agroindustriels tels que la culture de l'hévéa, (HEVECAM) et du palmier (BIOPALM, SOCAPALM), etc.
- **La persistance de l'exploitation forestière illégale** du fait de l'ingéniosité des délinquants en complicité avec certains agents de l'administration. Ainsi, les comportements illégaux se sont sophistiqués et nécessitent, pour les combattre efficacement, une adaptation des stratégies d'observation indépendante par la société civile et de contrôle forestier, et un renforcement de la pression sur les exploitants illégaux et le gouvernement. Les tergiversations dans la mise en œuvre de l'Annexe VII de l'APV FLEGT sur la transparence marquées par l'instabilité du site internet de l'APV et une faible culture de la transparence au sein de l'administration sont des catalyseurs de l'exploitation illégale.

- **Le processus de révision des grilles de légalité** de l'APV FLEGT a été lancé en 2019 avec le soutien financier du Programme FAO UE FLEGT. Ce processus qui se veut participatif dans sa phase initiale est mené par chaque famille d'acteurs, à savoir : la société civile y compris les communautés, le secteur privé et l'administration. Les propositions des différents groupes seront confrontées et consolidées dans une phase ultérieure qui devrait se passer avant la fin de l'année. **Une revue conjointe** de l'APV FLEGT du Cameroun a également été réalisée. Elle devrait permettre de définir la stratégie pour une mise en œuvre orientée sur les résultats et donc plus efficace de l'APV FLEGT.
- **L'adoption d'un cadre d'action commune pour un cacao sans déforestation** au Cameroun est en cours. Il est attendu que ce cadre d'action contribue à réduire la déforestation causée par les commodités à la condition d'une volonté politique forte.

Au regard de ce qui précède, il est de plus en plus urgent que des synergies entre les acteurs de l'UE et ceux du Cameroun soient mises en place pour renforcer et adresser le problème de la déforestation et ses causes sous-jacentes. Quelques mesures envisageables sont :

- **Une meilleure implication des OSC dans la diligence raisonnée des entreprises des secteurs agricole et forestier** : à travers des échanges d'informations sur la nature de leurs activités et sur la chaîne d'approvisionnement des entreprises afin de réduire les risques d'exportation des produits sur le marché européen. Ceci requiert un renforcement des moyens de l'OI pour documenter la chaîne d'approvisionnement des bois présumés illégaux et en informer les autorités compétentes et autres acteurs de l'UE ;
- **Un renforcement du contrôle des bois et produits dérivés à destination ou en provenance du marché asiatique** : en effet, avec le durcissement de la politique européenne en matière d'exploitation illégale, le marché asiatique est devenu la voie de transit de ces produits pour le marché européen après la transformation de ceux-ci.

*Cette publication a été financée par le Département du développement international du gouvernement britannique et l'Union européenne.*



*Le contenu de cette publication est de la seule responsabilité de Fern et ne reflète en aucun cas l'opinion du gouvernement britannique ou de l'UE.*

1 Déclaration de la société civile contre le déclassement de l'UFA 09-025